

PLAINTÉ : « DEPISTAGE DU VIH », DU 20 AVRIL 2012, AU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION :

Attendu que les autorités sanitaires et les pouvoirs publics français, faisant preuve, *par exemple*, de la même incompétence que lors, par exemple :

- de l'affaire de l'exposition à l'amiante
- de l'affaire des transfusions de sang contaminé
- de l'affaire des hormones de croissance
- etc ...

Savent, entre autres, que :

■ depuis 1981 et 1982, le SIDA se transmet par voie sexuelle et sanguine et touche aussi bien les homosexuels que les hétérosexuels, comme les non-toxicomanes

■ depuis 1983, la présence du virus responsable du sida peut être détectée, avant même que la maladie ne se déclare, par la pratique du test ELISA

■ depuis 1985, le test du dépistage est fiable, peu coûteux, et de surcroît, il est disponible en quantité illimitée

■ depuis le 18 Décembre 1991, que le Conseil National du Sida affirme : "*L'utilité thérapeutique de connaître une séropositivité par le VIH ne peut être discutée : les traitements précoces peuvent allonger la période sans symptômes de l'infection ; ou bien encore : "c'est dans le respect des Droits de l'Homme et dans la responsabilisation des acteurs et de TOUTE la population que se conduit de la meilleure manière possible toute politique de prévention et de Santé Publique".*

■ depuis Mars 1992, au moins, par un rapport du groupe de travail du Haut Comité de la Santé Publique sur le dépistage de l'infection par le VIH, qui ne fait que confirmer les constats du 18 Décembre 1991 : "*la connaissance par un individu de sa séropositivité semble de nature à réduire le risque qu'il fera courir à ses partenaires sexuels ; également, la connaissance d'une infection par le VIH permet une surveillance de l'état immunitaire, une plus grande rapidité diagnostique quand surviennent des complications infectieuses ou tumorales et la mise en œuvre de traitements destinés à prévenir les complications ou à ralentir le processus de destruction des défenses immunitaires. Il est important d'évaluer nos certitudes dans ces domaines, une partie de la justification de la politique de développement du dépistage reposant sur le service rendu à l'individu.*"

Et souligne avec une gravité certaine et un sens singulièrement lucide des responsabilités : "*Il faut inclure dans les effets favorables du dépistage pour l'individu atteint, la possibilité d'éviter la contamination d'un partenaire sexuel. Une personne qui a un comportement à risque et qui ne cherche pas à connaître son statut sérologique peut apprendre son état à la suite de la contamination d'un partenaire ou lors de l'apparition du SIDA. Il ajoute alors aux dommages personnels provoqués par la maladie, sa responsabilité dans le dommage qu'il a provoqué chez d'autres par son refus de savoir. (...)*"

■ depuis Mars 1992, au moins, par le même rapport, que 17 à 23 % des enfants dont la mère est séropositive sont infectés par le VIH. (...)

■ depuis le 28 Mars 1992, que L'Avis du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé a déclaré sur le dépistage de l'infection par le virus du sida : "*Mais deux faits importants sont apparus. D'une part, des progrès récents sur le plan médical permettant de prolonger la*

période de latence de la maladie et de retarder l'apparition des infections opportunistes. Ils ouvrent certaines possibilités de conduite thérapeutique pour des personnes séropositives qui ne présentent pas encore de symptômes. D'autre part, pendant cette période, notre pays a mis en pratique une expérience importante de dépistage systématiquement proposé lors de la grossesse et commence à développer les moyens mis à la disposition des catégories de la population qui ressentent d'elles-mêmes la nécessité du test. L'action d'information et de formation nécessaire en direction des médecins doit avoir une portée plus large, et mettre l'accent sur l'intérêt de proposer le test dans les circonstances, par définition très variées, ou une personne, ou un couple, peut entendre un conseil de prévention "

■ le 20 novembre 1992, le Professeur Luc MONTAGNIER martelait dans Le Figaro : "*Gouverner, c'est prévoir. (...) Le plus grave serait de garder une mentalité attentiste et de laisser pourrir les situations. Cette affaire [le drame des transfusés contaminés] montre bien combien cela peut être dangereux. Peut-être faut-il remettre en cause les processus d'information et de décisions au niveau de la Santé Publique ...* " ; puis en mai 1993, dans Le Monde : "*Face à l'épidémie, il est grand temps d'avoir une action politique à long terme. (...) Actuellement, le débat est entre un dépistage obligatoire et un dépistage systématiquement proposé. Je suis en faveur de cette seconde solution (...)* "

■ en Janvier 1993 [déjà !], le Professeur Jean-Marie ANDRIEU, qui était Responsable de l' Unité de Cancérologie, Hématologie/Sida à l'Hôpital Laënnec, déclarait dans Paris Match : "**UN SEROPOSITIF SUR DEUX EST UNE BOMBE A RETARDEMENT QUI S' IGNORE** " ; ce qui veut dire qu' au regard des estimations officielles de l' époque (100 000 séropositifs ... *environ*), tout comme envers celles d'aujourd'hui (150 000 séropositifs ... *environ*) : **50 000 PERSONNES - TOUJOURS ENVIRON - N'AVAIENT ET N'ONT ENCORE NULLEMENT CONNAISSANCE DE LEUR INFECTION PAR LE VIH. SANS QU'AUCUNE AUTORITE RESPONSABLE N'AIT VOULU CONCRETEMENT ET CONSCIENCIEUSEMENT REAGIR - JUSQU'A MAINTENANT - EN CONSEQUENCE DE CETTE SITUATION DRAMATIQUE .**

■ le 7 octobre 1993, le Professeur Léon SCHWARTZENBERG révélait dans Le Nouvel Observateur, suite à la loi obligeant les médecins à interroger, informer, et à proposer un test du VIH à chaque femme enceinte "*C'est, en tout cas, un grand progrès par rapport à la situation désastreuse qui prévalait jusqu'alors. C'était l'anarchie : beaucoup de médecins ne proposaient rien, d'autres opéraient des dépistages à l'insu de leurs patients en donnant ou pas les résultats ... Il était donc temps, dix ans après le début de l'épidémie, d'y mettre de l'ordre. (...) on sait en effet, que 99% d' entre elles acceptent de faire le test. Et c'est, d' ailleurs, à ce moment-là que la moitié des femmes séropositives enceintes découvrent leur maladie. La moitié ! Il était donc ignoble de ne pas leur proposer de dépistage. (...) il est décisif de connaître leur séropositivité : on peut leur prescrire ainsi très tôt de l'AZT et leur éviter de commettre de graves erreurs, comme d'allaiter. "*

■ ont décidé, entre autres, de façon discriminatoire, tardive, contradictoire et forcément criminelle :

- le 1^{er} août 1985, **seulement**, de soumettre les donneurs de sang à **un dépistage préalable obligatoire du VIH**, alors que Pasteur était opérationnel depuis le 15 avril, *soit une attente irresponsable de 107 jours* (circulaire d'application au 20 octobre 1985)
- en novembre 1985, **seulement**, alors qu'il était connu depuis mai 1983 que le sang devait être chauffé avant toute transfusion, **de prendre les mesures nécessaires pour éviter que soient contaminés les 40% des hémophiles qui ne l'avaient pas encore été en 1987 ... soit, ici, 29 mois**

de retard pour réagir.

- en 1987, d'autoriser les compagnies d'assurance à **exiger** des personnes souscrivant une assurance-vie de plus de 1 million de francs qu'elles se soumettent à un test de dépistage
- en 1989, d'inciter les médecins pénitentiaires à **proposer** un dépistage du VIH aux personnes mises sous écrou
- en 1992, sur recommandation du Conseil National du Sida, du Haut Comité de la Santé Publique et du Comité Consultatif National d'Ethique, mais contre l'avis de l'Académie de Médecine et du Conseil de l'Ordre des Médecins, de **renoncer** à l'obligation d'un dépistage lors des consultations prénuptiales et prénatales
- **le 10 décembre 1992, par simple circulaire adressée à tous les médecins par le Ministre de la Santé, Bernard KOUCHNER, de rouvrir les dossiers médicaux de toutes les personnes Transfusées dans les années 1983-1985 et de leur proposer enfin un dépistage ... avec plus de 7 ans de retard par rapport aux donneurs de sang pour qui le test était - fort heureusement - obligatoire**
- en 1992/93, de retirer au Conseil d'Etat, le pouvoir, qui lui avait été conféré par le Sénat, de désigner les catégories et personnes de qui le test de dépistage doit être systématiquement proposé, et de limiter la proposition systématique aux consultations prénuptiales et prénatales
- par le décret 92-174 du 25/02/1992 de soumettre à **un test obligatoire de dépistage du VIH** tout donneur avant une transplantation d'organe, de greffe de tissu ou autres cellules. *Soit pas moins de 79 mois de retard par rapport aux donneurs de sang*
- Par l'article 2, de l'arrêté SANP 9500662, du 10 février 1995, signé par le Ministre Délégué à la Santé, Philippe DOUSTE-BLAZY, sous l'autorité de Madame Simone VEIL, la ministre de la Santé, (à effet de rendre effective l'application de la loi du 31 décembre 1991) de soumettre à **un test obligatoire de dépistage du VIH** toute donneuse de lait maternel. *Soit, officiellement, 9 ans et 6 mois de retard, toujours après l'utile et nécessaire obligation du dépistage du VIH pour tous les donneurs de sang*
- par le décret 96-993 du 12/11/1996 de soumettre à **un test obligatoire de dépistage du VIH** tout donneuse de gamètes (sperme et ovocytes). *Soit, ici, un retard de plus de 10 ans et 4 mois par rapport à la prévention des donneurs de sang*
- par l'article 706-47 de la loi 2003-239 du 28 mars 2003, de **rendre obligatoire le dépistage du VIH** chez les personnes suspectées d'atteinte ou d'agression sexuelle
- le 20 décembre 2007 Loi 2007-1787 Art 8 : la visite médicale prénuptiale est officiellement abrogée et par conséquent **l'obligation de proposer un test de dépistage du VIH** aux futurs conjoints est supprimée
- **le mercredi 6 octobre 2010, la ministre de la Santé, Roselyne BACHELOT décide - ENFIN ! Après ... 18 ans et 6 mois de retard des plus pernicious - DE GENERALISER LA PROPOSITION DU DEPISTAGE DU VIH EN FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN SIDA 2010/2014 :**

- Ce test doit être à 100% remboursé par la Sécurité Sociale.

- Cette proposition entre dans le cadre du plan sida 2010/2014, et est destinée à l'ensemble de la population, entre 15 et 70 ans.
- L'objectif d'une telle mesure est d'identifier les individus porteurs du virus qui s'ignorent être séropositifs .

A noter pour la petite histoire, que cette mesure a été prise, un mois jour pour jour, après l'intervention épistolaire du député René-Paul VICTORIA auprès de la ministre de la Santé Roselyne BACHELOT, pour que cesse, au 21ème jour (le 7 sept 2010), ma grève de la faim face à la préfecture de St Denis de la Réunion, toujours en faveur de la mesure en question ... *Mais à quel prix !!!*

Peu de temps après, René-Paul VICTORIA me promettra, lors d'un entretien à sa permanence de St-Denis, de faire le nécessaire pour que s'ouvre, avant avril 2011, à notre Assemblée nationale, une commission d'enquête sur les nombreux retards successifs des politiques de prévention sur les diverses mesures de dépistage du VIH en France ; et ce depuis le 1^{er} août 1985...malheureusement la promesse en question n'a toujours pas connu son épilogue. *Pour l'instant du moins !* D'ailleurs, le Professeur Willy ROZENBAUM, Président du Conseil National, du SIDA surpris par cette subite évolution ne manqua pas d'exprimer spontanément son étonnement dans la presse nationale : « *C'est un virage à 90° !* »

Ah ! Si cette mesure préventive sur la GENERALISATION du dépistage du VIH systématiquement PROPOSE A TOUS, pour laquelle je me bats authentiquement depuis le 9 mai 1992, avec toute la conviction et tout l'acharnement nécessaires pour sa mise en place par les autorités sanitaires, avait pu être considérée et soutenue bien avant même ce 6 octobre 2010, par l'ensemble des acteurs de la prévention du sida - sans qu'elle ne soit pour autant, encore aujourd'hui, réellement effective !?... - ce sont assurément des milliers de Vies Humaines en France, et des millions dans le monde, qui auraient pu / dû être épargnées par ce terrible fléau ...

Et pour chiffrer l'hécatombe, partant d'estimations scientifiques officielles et de l'objectif que s'est donné le gouvernement, ce 6 octobre 2010, en projetant la généralisation du dépistage, qui *devrait* réduire de 50% en 5 ans le nombre de nouveaux cas, le calcul ci-après devient une probabilité des plus effarantes : partant d'une moyenne de 7 000 contaminations par an à partir de 1993, sur cette base raisonnée et plausible d'une réduction de 50 % en 5 ans, soit 10 % par an, on obtient le tableau suivant (estimations) :

Année	Evolution	Nombre de cas par an	Gain par année par rapport aux 7000 cas initiaux
1992		7000	0
1993	7000-7000 x 10%	6300	700
1994	6300-6300 x 10%	5670	1330
1995	5670-5670 x 10%	5103	1897
1996	5103-5103 x 10%	4593	2407
1997	4593-4593 x 10%	4134	2866
1998	4134- 4134 x 10%	3721	3279
1999	3721-3721 x 10%	3349	3651
2000	3349-3349 x 10%	3015	3985
2001	3015-3015 x 10%	2714	4286
2002	2714-2714 x 10%	2443	4557
2003	2443-24-43 x 10%	2199	4801

2004	2199-2199 x 10%	1980	5020
2005	1980-1980 x 10%	1782	5218
2006	1782-1782 x 10%	1604	5396
2007	1604-1604 x 10%	1444	5556
2008	1444-1444 x 10%	1300	5700
2009	1300-1300 x 10%	1170	5830
2010	1170-1170 x 10%	1053	5947
TOTAL			72426

Sur 18 ans, au lieu de $7\ 000 \times 18 = 126\ 000$, nous n'aurions eu « que » 53574 cas, soit un gain de 72426, ce qui revient à dire que les autorités « dites responsables » auraient pu/dû éviter 72 426 contaminations ... *de trop !!!*

Madame Roselyne BACHELOT ayant admis par ailleurs que la mortalité pouvait diminuer de 20% tous les 5 ans en généralisant effectivement le dépistage, un calcul sommaire permet de constater cette horrible réalité :

- 300 morts par an auraient pu être évités depuis 1992 !
- 5400 personnes, en France, sont décédées par la faute de l'impéritie chronique des autorités.

ACTUELLEMENT / AVRIL 2012, NOUS EN SERIONS – SELON LES PROBABILITES OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT - A 78 478 CONTAMINATIONS ET 5 700 MORTS EN TROP !!! ...

- Récemment, en décembre 2011, à l'occasion la journée mondiale du sida, L'INPES, l'Institut national de prévention et l'éducation pour la santé, qui dépend étroitement du Ministère du Travail, de l'emploi et de la Santé, continue, dans son dernier rapport sur le dépistage du VIH, à « débiter » à quelques nuances près, le même laïus que l'ensemble des rapports sur ce thème depuis ... 21 ans. Il ne parle que d'augmenter, de banaliser, de mettre à nouveau l'accent, d'inciter, de valoriser etc. le dépistage du VIH. **Mais toujours pas le moindre mot sur leur engagement formel à vouloir appliquer au plus vite LA GENERALISATION EFFECTIVE DE LA PROPOSITION SYSTEMATIQUE DU TEST DU VIRUS DU SIDA à l'ensemble de la population concernée de France ??? !!! ...**
- Considérant que cette série lamentable de discriminations, cette succession de contradictions, cette accumulation de tergiversations, et cette suite de décisions décalées dans la mise en place d'un dépistage ciblant telle ou telle catégorie de citoyens, ont entraîné – *malheureusement* - d'irrémediables retard dans la découverte de leur séropositivité et conséquemment dans leur prise en charge thérapeutique de dizaines de milliers de personnes.
- Considérant que le refus par lesdites autorités et lesdits pouvoirs publics, d'ouvrir *un simple débat* sur la généralisation de la proposition systématique du test de dépistage par l'ensemble des médecins à l'ensemble de leurs patients concernés, lors des actes de soins courants, a concouru - *et concourt toujours* - au développement incontrôlé de l'épidémie par les contaminations que peuvent provoquer et provoquent involontairement les dizaines de milliers de séropositifs ignorant leur séropositivité ...
- Considérant, en toute objectivité, que mon internement d'office, pendant pas moins de 26 jours, au CHS de Perray-Vaucluse à Epinay-sur-Orge (90360) est dû avant tout – *à l'initiative certaine et au manque de discernement évident, du ministre délégué à la Santé Philippe DOUSTE-BLAZY, sous l'autorité du ministre en exercice, Madame Simone VEIL, qui préfèrent cette solution*

carcérale injuste, despotique et abusive, plutôt que d'accepter ce minimum démocratique précité - et de répondre humainement et *normalement* à ma requête pertinente et légitime, effectuée bénévolement dans l'intérêt de la Santé Publique, qui est, par définition, de vouloir, comme de pouvoir, autant que possible, protéger, soulager et sauver des Vies Humaines. **Surtout que cette mesure susmentionnée n'a jamais pu être infirmée - Pendant tout ce temps ... perdu ! - par aucune autorité médicale, quelle qu'elle soit.**

NB : l'ensemble des pièces justificatives de cet épisode, entre autres, sont à votre disposition. Aussi, j'ai co-écrit un livre sur ce combat singulier qui est en cours de finalisation, que je peux également vous adresser par courriel

- Voilà donc précisément 20 ans, avec – *par nécessité* - 7 actions publiques médiatisées (*Pour l'instant !*), que je mène personnellement ce combat humanitaire en tant que lanceur d'alerte, sans relâche, dans l'unique but (*afin de me répéter*) d'obtenir l'ouverture effective d'un simple débat vital sur LA GENERALISATION DE LA PROPOSITION DU DEPISTAGE DU VIH à l'ensemble de la population française concernée (entre 15 et 70 ans), dont : une grève de la faim de 60 jours, du 12 octobre 1992 au 10 décembre 1992, devant le Parlement Européen de Strasbourg, dans un premier temps, et qui, après une hospitalisation de 15 jours, se termina face au Ministère de la Santé à Paris / 400 km à pied de Clermont-Ferrand à Paris avec une croix de 30 kg sur le dos, en 13 jours en 1993 / une 3^{ème} grève de la faim de 21 jours, en 2010, devant la Préfecture de St-Denis à la Réunion / etc ... **Et cela après avoir reçu à chacune de mes interventions humanitaires, maintes et maintes promesses par les ministres et / ou leurs services respectifs qui n'ont, cependant, JAMAIS été honorées jusqu'à aujourd'hui !? ...**
- Sachant, qu'également, ce combat hautement salubre est soutenu, depuis le tout début de mes actions, par plusieurs personnalités de renom, aussi bien du monde médical que de celui de la politique. Dont voici les principaux soutiens :

SIDA

COMPRENDRE POUR PREVENIR



Jean-Marie ANDRIEU est professeur à la Faculté de Médecine de Paris.
Il dirige l'Unité de Cancérologie/ Hématologie/Sida de l'hôpital Laennec de Paris, ainsi qu'un laboratoire de recherche. Ses principaux travaux portent sur les cancers des ganglions (Maladie de Hodgkin, lymphomes), sur les caractéristiques du virus du SIDA et les nouveaux moyens d'évaluation thérapeutique.

A Franck Passegui,
Vos messages, votre opiniâtreté
nous aide tous. Continuons,
mais ne vous faites pas de mal.

Amities
Jean-Marie Andrieu
29. Décembre 1993

Pr Bernard DEBRÉ

DÉPUTÉ - MAIRE D'AMBOISE

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

Paris, le 6 juillet 1993

Mr Franck MESSEGUE
1 avenue des Etats Unis
63000 CLERMONT FERRAND

Ref: 2876/BD

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les problèmes que posent le Sida et je vous remercie de l'intérêt que vous m'avez manifesté.

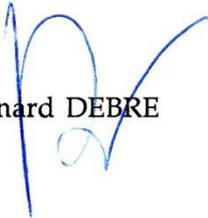
Vous avez souhaité, plus particulièrement, me faire part de votre position relative aux tests de dépistage, position que je partage. Vous trouverez ci-joint pour votre information le compte-rendu du débat sur le Sida qui a eu lieu à l'Assemblée le 25 mai dernier lors d'une séance de communication gouvernementale.

Lors de mon intervention, je préconise le dépistage systématiquement proposé à certaine période de la vie et notamment lors d'une hospitalisation. Etant moi-même chef de service, c'est un problème que je connais bien. Le Ministre délégué à la Santé, Philippe DOUSTE-BLAZY, n'y serait pas défavorable comme en témoigne sa réponse.

Les choix du Gouvernement me semblent aujourd'hui prendre la juste mesure de l'épidémie du VIH et, j'espère, vont apporter les réponses que les professionnels de santé, les associations et les malades attendent.

Soyez assuré que je continuerai à être très attentif à l'action menée dans le cadre de la lutte contre le Sida aussi bien au titre de député, qu'aux titres de Professeur de médecine et de membre du Conseil National sur le Sida.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Bernard DEBRE

VALÉRY GISCARD D'ESTAING

DÉPUTÉ DU PUY-DE-DÔME

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
D'AUVERGNE

Paris, le 25 juin 1993

Monsieur,

J'ai pris connaissance du dossier que vous m'avez adressé avec la plus grande attention.

Je tiens à vous informer qu'à l'occasion du vote de la loi portant diverses mesures d'ordre social en décembre 1992, députés et sénateurs se sont prononcés à l'unanimité pour qu'un dépistage soit systématiquement proposé lors des examens prénataux et prénuptiaux. Il me semble très important d'accorder à l'application de cette mesure le plus grand intérêt afin de pouvoir juger de son efficacité, et d'observer attentivement les réactions qu'elle ne manquera pas de susciter. Par ailleurs, il me paraît essentiel de veiller à ce que les personnes chargées de ce dossier soient tenues informées des avancées scientifiques dans ce domaine et puissent ainsi prendre les décisions qui s'imposent dans le respect des libertés individuelles.

Je salue votre courage et votre détermination dans la conduite de vos actions qui sont autant d'exploits en faveur de la cause que vous défendez, et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



V. GISCARD d'ESTAING

Monsieur Franck MESSEGUE
1, avenue des Etats Unis
63000 Clermont-Ferrand



LE RASSEMBLEMENT
POUR LA REPUBLIQUE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur Franck MESSEGUE
47, rue Antoine Faucher
63140 CHATEL GUYON

Nos réf. : CABB2 DM.CG

Paris, le 28 janvier 1993

Cher Monsieur,

J'ai pris attentivement connaissance du dossier très instructif que vous m'avez adressé et je vous en remercie.

Le combat courageux que vous menez et dont je vous félicite doit naturellement être relayé efficacement par les pouvoirs publics s'agissant, comme vous le soulignez, d'un des plus graves problèmes de santé publique de ce siècle.

Avec mes encouragements, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain JUPPÉ

SÉNAT

COMMISSION
DES AFFAIRES SOCIALES

LE PRÉSIDENT

République Française

Paris, le 9 novembre 1993

Monsieur,

J'ai bien reçu le dossier que vous m'avez adressé le 29 octobre 1993 ; j'en ai pris connaissance avec grand intérêt.

Votre action en faveur de la proposition systématique du dépistage de l'infection par le virus VIH me paraît tout à fait légitime ; eu égard à l'importance de la contamination par le Sida dans notre pays, il importe en effet que chaque médecin considère comme son devoir de proposer systématiquement la réalisation d'un tel test.

Le Sénat a adopté, le 26 octobre 1993, un amendement relatif au dépistage afin de lancer un signal d'alarme en la matière.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

W. Fourcade

Jean-Pierre FOURCADE

Monsieur Franck MESSEGUE
1, avenue des Etats-Unis
63000 CLERMONT FERRAND

Laurent FABIUS
Ancien Premier Ministre
Ancien Président de l'Assemblée nationale
Député de Seine-Maritime

Paris, le 21 juillet 1993

Monsieur Franck MESSEGUE
1, avenue des Etats-Unis
63000 Clermont Ferrand

Monsieur,

Vous avez bien voulu souligner auprès de moi la nécessité de généraliser le devoir de proposition du test de dépistage.

Il me paraît nécessaire, en effet, parallèlement au devoir d'information publique de la population sur les manières de prévenir la propagation du sida, de faire des médecins les pivots de la généralisation du test de dépistage. La proposition devrait être systématique. De plus, il me paraît urgent que les instances ordinales et éthiques réfléchissent à ces matières, définissent des règles et les diffusent, dans le même temps où l'on assurera la formation des praticiens.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Fabius

■ Alors, devant tant d'inertie néfaste et ce déni planifié, je me vois dans l'obligation et la nécessité de porter plainte contre les autorités sanitaires et les pouvoirs publics de notre pays responsable de ces multiples retards administratif pernicieux (précités), pour les raisons suivantes :

- 1) non-assistance à personne en danger
- 2) blessures et homicides involontaires par négligence, défaut de vigilance et immobilisme caractérisés
- 3) manquement à l'obligation légale de prévention, de sécurité et de prudence
- 4) tromperies aggravées
- 5) discriminations et retards administratif pernicieux
- 6) atteinte à la liberté individuelle, abus de pouvoir et séquestration psychiatrique forcée
- 7) fautes et manquements caractérisés directement et personnellement imputables aux ministres de la Santé successifs, depuis le 1^{er} août 1985 à ce jour / *excepté Léon SCHWARTZENBERG et Philippe BAS* : Edmond HERVE, Michel BARZACH, Claude EVIN, Bruno DURIEUX, Bernard KOUCHNER, Simone VEIL, Philippe DOUSTE-BLAZY, Xavier BERTRAND, Elisabeth

Puisque que l'ensemble de ses ministres sont – *en partie et à des degrés divers* – concernés par les trop nombreux et longs retards dans la politique générale du dépistage du VIH ; des faits authentiquement graves que je détaille avec précision dans ma présente déclaration. Ils ont tous été incapables de passer de la connaissance à la prise de décisions responsables. Avec également, une passivité chronique inexplicquée, qui a été et qui demeure toujours dangereuse pour la population française dans son ensemble.

Voici une des preuves manifestes de cet immobilisme nuisible et des promesses non tenues. Ici l'engagement avait été formulé voilà ... 5 ans et 4 mois plutôt, par les mêmes services de l'actuel ministre de la Santé, Monsieur Xavier BERTRAND :



Ministère de la Santé et des Solidarités

Direction générale de la Santé
Sous-direction Santé et Société

Personne chargée du dossier :
Dr Pascal CHEVIT
Chef du bureau de lutte contre le VIH et les IST
Tél : 01 40 56 55 31
Fax : 01 40 56 40 44
Courriel : Pascal.Chevit@sante.gouv.fr

Depuis, nous attendons avec impatience l'extension de la loi pour cette mesure salutaire. Car chaque jour il y a ... 24 nouvelles contaminations par le VIH en France.

La dernière réunion de NOTRE Ministère de la Santé (le cercle plus !) : de puis le 10 décembre 92, malheureusement, on ne fait que de nous appeler de fausses espérances ... fait en substance tout ces jours, que cette fois-ci ce sera certainement le bon ?! ...

Paris, le 26 DEC 2006

Monsieur,

Vous avez adressé ces dernières semaines à Monsieur le ministre de la santé et des solidarités et à ses services des lettres par lesquelles vous réitérez votre appel à un recours accru au dépistage de la séropositivité pour le VIH.

V Votre persévérance, qui vous honore, devrait se trouver prochainement satisfaite. Le récent rapport du Conseil national du SIDA, à propos duquel vous avez également écrit au professeur Willy Rozenbaum, recommande en effet d'étendre les circonstances dans lesquelles ce dépistage serait proposé.

Nous réfléchissons donc actuellement aux conditions d'une extension de la proposition de dépistage, extension qui doit tout à la fois répondre à des impératifs d'efficacité et respecter les principes éthiques fondamentaux.

Ces perspectives s'inscrivent tout à fait dans le sens que vous souhaitez et j'espère qu'elle seront de nature à vous donner pleine satisfaction.

sans l'ombre d'une suite!

Vous remerciant de votre concours et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération la meilleure.

[Signature]
Bernard BASSET
Sous-directeur
Sous-direction Santé et Société

*Bernard FALU
0140565531
Laurence CATÉ
7900/7445.*

Monsieur Franck MESSÉGUÉ
Savoir pour prévoir
1 avenue des Etats-Unis
63000 CLERMONT-FERRAND

Et non content d'avoir trahi sa parole d'autorité, Xavier BERTRAND continue de faire semblant dans la presse, à l'instar de ses prédécesseurs, en prenant les Français, encore et toujours, pour des zozos ... et pendant tout ce temps-là, les contaminations - *causées par ce déni organisé* - perdurent allègrement en toute impunité !? ...



NB : DANS MON DEPARTEMENT DE LA REUNION, EN 1992, IL Y AVAIT 77 PERSONNES SIDEENNES DANS LES HOPITAUX DE L'ILE. ACTUELLEMENT, DEBUT 2012, 750 PERSONNES SONT INFECTEES PAR LE VIH, SUIVIES MEDICALEMENT, SOIT UNE AUGMENTATION DE PRES DE 900 % / 10 FOIS PLUS EN 20 ANS ; SANS COMPTER LES SEROPOSITIFS QUI S'IGNORENT : ENVIRON 500 VRAISEMBLABLEMENT.
